5F

Département des Ardennes

COMMUNE DE RIMOGNE

MAIRIE DE RIMOGNE

Plan Local d'Urbanisme

(Transformation du P.O.S. en P.L.U.)

PLAN
ANNEXES - INFORMATIONS

Ech. 1/5.000 ème

Vu pour être annexé à la délibération du 23 mai 2019, approuvant le Plan Local d'Urbanisme *(transformation du POS en PLU)*.

Cachet de la Mairie et signature du Maire

Grégory TRUONG

DUMAY URBA

Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 Avenue Philippoteaux
BP.10078 - 08203 SEDAN Cedex
Tel. 03.24.27.87.87 - Fax. 03.24.29.15.22
Email : dumay@dumay.fr

Approuvé le : 23.05.2019

Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	

Sources : - Fonds de plan : cadastre numérisé fourni par la commune de Rimogne.
- Mise à jour partielle effectuée par le B.E. Dumay en 2015 et 2016 selon informations fournies par la commune.

LÉGENDE

Limite de Commune

Projet de périmètre dans lequel s'applique le Droit de Préemption Urbain défini par les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. (Totalité des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par le P.L.U.)
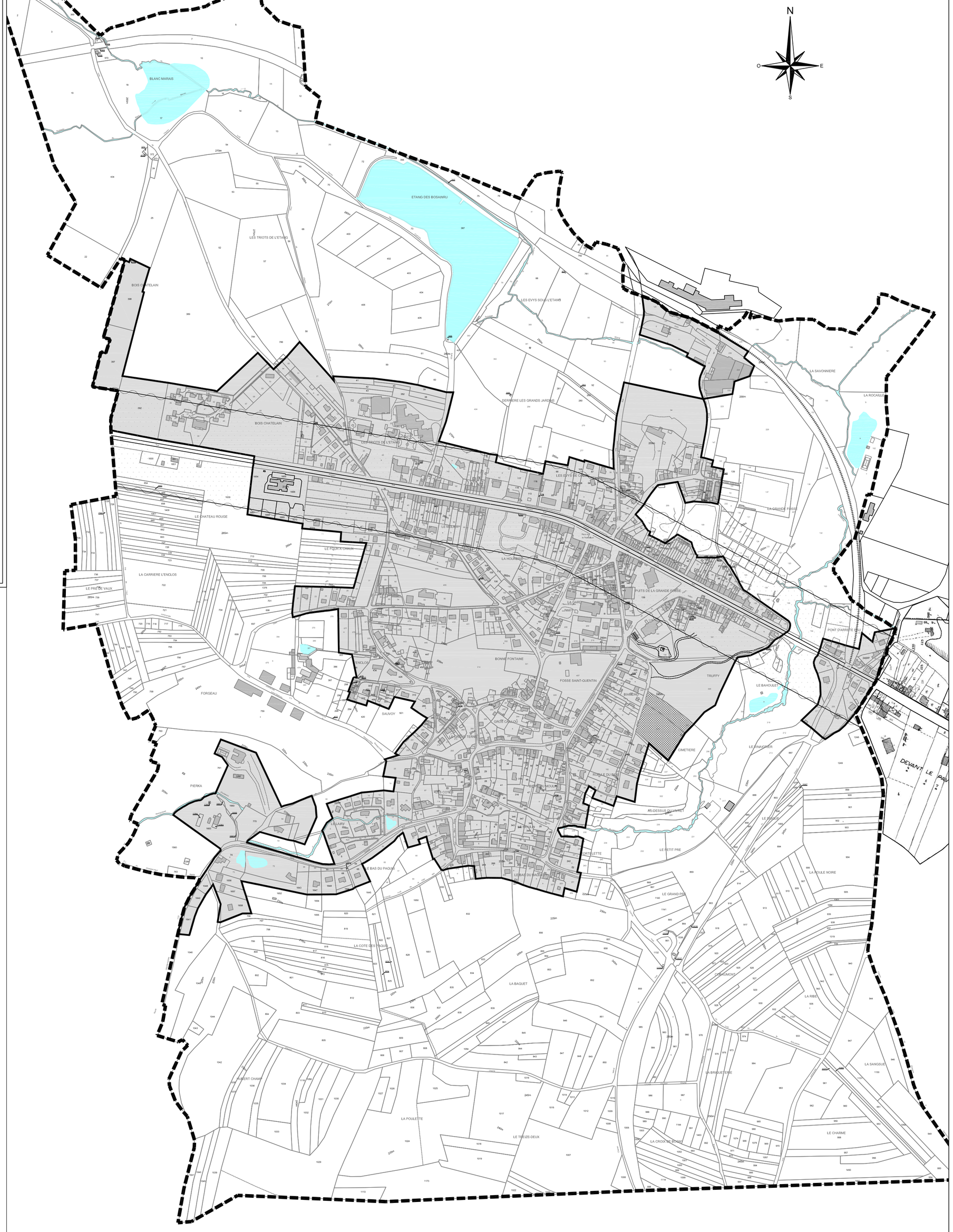
Zone d'isolement acoustique
en application de l'arrêté préfectoral n°2016/134 du 22 mars 2016
- RN43 ; 100 m de part et d'autre